



Positionnement de l'Uniopss

Pour une refonte globale du modèle
des établissements et services à domicile pour
personnes âgées

Janvier 2018

Alors que les établissements et services à domicile pour personnes âgées connaissent d'importants bouleversements et font face à des difficultés durables pour mener à bien leurs missions, l'Uniopss rappelle aux pouvoirs publics l'urgente nécessité de refonder en profondeur le modèle actuel des EHPAD et de l'aide à domicile afin qu'ils puissent être en mesure de répondre à l'ensemble des nouveaux besoins des personnes accompagnées.

Ces dernières années, le secteur de l'hébergement pour personnes âgées a subi de profondes transformations : augmentation du nombre de personnes accueillies, changement de profil du public, diminution des durées moyennes de séjours... Autant d'éléments qui ont profondément transformé les projets des établissements.

Si l'on a pu observer une certaine augmentation des moyens alloués au secteur ces vingt dernières années (à travers la création de nouvelles places, le renforcement des moyens humains au sein des EHPAD existants, ou encore l'accroissement de l'allocation personnalisée d'autonomie - APA), ces mesures n'ont malheureusement pas suffi pour répondre aux besoins et aux attentes des personnes accueillies. Les niveaux de dépendance et l'accroissement des besoins de soins notamment, sont tels qu'ils conduisent inévitablement à un phénomène de médicalisation. Or, les établissements n'ont ni les moyens financiers ni les moyens humains pour faire face à ces nouvelles missions. Les EPHAD ne doivent pas devenir des SSR « longue durée » sans moyens alloués et sans accompagnement médico-social dédié.

Parallèlement, les contraintes budgétaires croissantes qui pèsent sur les établissements entraînent de lourdes conséquences, tant sur les conditions de travail des professionnels que sur l'augmentation du reste à charge pour les personnes et leurs familles.

Au regard de ces constats, il est urgent de construire une offre globale, cohérente et structurée de l'ensemble du secteur social, médico-social et sanitaire afin de pouvoir proposer aux personnes un accompagnement de qualité permettant l'intervention graduée des équipes de tous les secteurs, du domicile jusqu'à l'établissement.

L'effectivité d'une organisation de l'offre qui soit en mesure de répondre aux besoins et attentes des personnes doit nécessairement satisfaire à des principes directeurs :

- Pouvoir garantir aux personnes une accessibilité financière des différents modes d'accompagnement, en réduisant les restes à charge et en les rendant cohérents en fonction de l'évolution de leurs besoins (éviter les différences importantes de reste à charge à chaque changement d'accueil et d'accompagnement). Cette question semble également devoir se poser de manière de plus en plus prégnante au sein des établissements : en effet, l'incitation de certains départements à la déshabilitation partielle ou totale des établissements risque d'entraîner une augmentation de la participation aux frais d'entretien et d'hébergement des personnes et de leurs familles.
- Pouvoir garantir à tous une accessibilité territoriale, en assurant un maillage territorial de réponses sociales, médico-sociales et de santé graduées et de qualité ;

Cette transformation de l'offre ne peut passer que par une réorganisation profonde :

- ➔ **De l'offre et des dispositifs d'accompagnement et d'accueil, particulièrement dans le champ du domicile.** La réforme des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), prévue par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, en évitant soigneusement de se pencher sur les problématiques de tarification et de financement du secteur, n'a effectivement apporté aucune solution concrète aux difficultés majeures rencontrées par les services d'aide à domicile. L'enjeu de transformation de l'offre suppose également de renforcer l'attractivité des métiers et d'assurer une meilleure répartition de la démographie des professionnels de santé sur les territoires ;
- ➔ **des modes de tarification :** la multiplicité des sources de financement et la division entre trois sections tarifaires ne sont pas de nature à simplifier le fonctionnement des établissements. Une clarification quant aux financeurs serait à cet égard bienvenue. Par ailleurs, loin d'avoir simplifié le système, la réforme de la tarification des EHPAD, qualifiée de « Kafkaïenne » par la députée Monique Iborra à l'occasion de la présentation des conclusions de la mission Flash EHPAD de septembre 2017, cristallise les tensions : si l'un des objectifs majeur de cette réforme était d'assurer une forme d'équité sur l'ensemble du territoire, elle révèle en réalité de profondes inégalités territoriales ;
- ➔ **des financements alloués :** ces derniers doivent être adaptés à la valorisation financière de l'engagement et des compétences des professionnels ainsi qu'aux exigences normatives qu'impliquent les interventions sanitaires et sociales. Or, les financements actuels ne permettent pas d'assurer un niveau correct d'accompagnement des personnes. La réduction de l'enveloppe des contrats aidés, particulièrement utilisés au sein des EHPAD, ajoute à l'inquiétude et à la précarisation financière du secteur qui, à l'heure actuelle, ignore s'il sera en mesure de pouvoir renouveler ou non certains emplois.
- ➔ **de l'environnement :** un changement de regard de la société doit s'opérer sur ces enjeux de société que sont l'autonomie et la dépendance ; il est nécessaire d'impulser un même engagement de tous pour accompagner le vieillissement de la population, même, et surtout, des acteurs qui ne se croient pas concernés. Le secteur de l'autonomie doit aujourd'hui pouvoir s'inscrire dans l'ensemble de l'environnement socio-économique ;

Face à la croissance des besoins dans le secteur, l'insuffisance des moyens pour les personnes âgées est patente, que ce soit en établissement ou à domicile. Les associations sont souvent fragilisées et les professionnels sous tension, comme nous l'avons régulièrement rappelé ces dernières années aux ministres en charge des personnes âgées, au Conseil de la CNSA et aux parlementaires de notre pays. Il est urgent qu'une réponse soit apportée dès aujourd'hui : le secteur associatif est prêt à faire des propositions d'évolution de l'offre d'accompagnement en direction des personnes âgées si les pouvoirs publics s'engagent à porter une politique ambitieuse pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

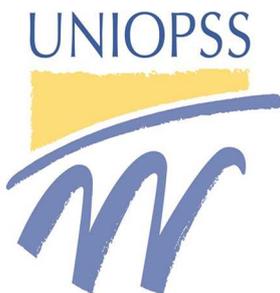
L'Uniopss a déjà régulièrement affirmé ses positions à travers la publication de divers documents :

- Le document de rentrée sociale - septembre 2017 disponible sur commande
- Le [projet de société de l'Uniopss en date de mars 2017 disponible sur le site de l'Uniopss](#)
- Les [demandes prioritaires de l'Uniopss en date de juin 2017 disponible sur le site de l'Uniopss](#)
- La [contribution du réseau Uniopss-Uniopss pour la « mission FLASH EHPAD » menée par la députée Monique Iborra](#)

L'Uniopss

Unir les associations pour développer les solidarités

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) est une association reconnue d'utilité publique. Elle a pour vocation de rassembler, défendre et valoriser les acteurs privés non lucratifs qui œuvrent en faveur des personnes vulnérables et fragilisées (personnes âgées, personnes en situation de handicap, malades, enfants, jeunes, familles, personnes en situation de pauvreté et d'exclusion...). Ancrée dans un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations, d'unions et d'associations adhérentes nationales, l'Uniopss regroupe 25 000 établissements, 750 000 salariés et 1 million de bénévoles.



Les valeurs qui nous rassemblent

- ⇒ Primauté de la personne
 - ⇒ Non lucrativité
 - ⇒ Solidarité
 - ⇒ Egalité dans l'accès aux droits
 - ⇒ Participation de tous à la vie de la société
-

Contact : Laurène DERVIEU, *Conseillère technique autonomie et citoyenneté des personnes en situation de handicap et personnes âgées à l'Uniopss*

☎ : 01 53 36 35 12 ✉ : ldervieu@uniopss.asso.fr

Uniopss : 15, rue Albert – CS 21306 – 75214 Paris Cedex 13
Tél : 01 53 36 35 00 – www.uniopss.asso.fr